



8.9

DEC_0096_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HISTORIAE VIVAE POUR L'ORGANISATION D'ANIMATIONS DANS LE CADRE DU SALON DU TOURISME LE 11 AVRIL 2026

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, sous l'action de son office de tourisme, de valoriser les acteurs locaux du tourisme lors du salon « Fête le plein d'idées » qui aura lieu à Tourville-sur-Pont-Audemer le 11 avril 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser à cette occasion des animations répondant à la demande des visiteurs et notamment des familles avec enfants,

CONSIDÉRANT que la thématique des métiers d'autrefois et de la paysannerie correspond à la thématique du salon qui se déroulera en partenariat avec le lycée agricole de Tourville-sur-Pont-Audemer,

Le Président décide la signature d'une convention avec l'association Historiae Vivae, sise 282 rue de la Caboterie 27500 Tocqueville et représentée par son président M. Eric Mialet, pour la mise en place d'animations le samedi 11 avril 2026 sur le site du lycée agricole de Tourville-sur-Pont-Audemer à l'occasion du salon du tourisme « Fête le plein d'idées ». Le montant de la prestation est de 1300€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 10/04/26

Le Président

Francis COUREL

